



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **21 septembre 2021**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **17 septembre 2021**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Roger BOLLINET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Véronique STAGNOLI, Frédéric KIZILDAG, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, David LAÏB, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Richard MARION, Ange VIDAL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Antoinette ATTO à Stéphane GOMEZ
Yvan MARGUE à Nadia LAKEHAL
Eric BAGES-LIMOGES à Matthieu FISCHER
Christine JACOB à Muriel LECERF
Nordine GASMI à Ange VIDAL
Carlos PEREIRA à Ange VIDAL
Audrey WATRELOT à Sacha FORCA**

Membres absents :

Nacera ALLEM, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le



ID : 069-216902569-20210921-V_DEL_210921_15-DE

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	40

Objet :

Subvention Fonds associatif local (FAL) et
Fonds projets habitants (FPH) aux
associations - 2021

V_DEL_210921_15

Rapport de Madame MOSTEFAOUI,**Mesdames, Messieurs,**

Le monde associatif contribue de façon importante à la cohésion des territoires et de leurs habitants. La politique de soutien à la dynamique associative vaudaise reste une priorité malgré un contexte budgétaire contraint. L'objectif est bien de saisir tous les leviers pour valoriser les quartiers et leurs habitants.

Dans ce contexte, la ville de Vaulx-en-Velin sollicite chaque année l'État afin d'obtenir son concours financier pour abonder des fonds spécifiques de soutien à la vie associative :

- le Fonds Projets Habitants (FPH), dispositif cofinancé par la Ville et par l'État (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires - ANCT) dans le cadre du Contrat de Ville. Il permet de soutenir des initiatives d'habitants constitués ou non en association, de réaliser des petites actions par et pour les habitants dans les quartiers prioritaires de la ville. Cette aide peut notamment soutenir l'organisation d'animations locales ou de toute initiative favorisant le lien social. Ce fonds soutient, ainsi, l'engagement citoyen, tout en encourageant l'appropriation par les habitants des enjeux liés à l'espace public.
- le Fonds Associatif Local (FAL), également cofinancé par la Ville et par l'État (ANCT). Destiné à soutenir des projets d'associations émergentes ou en voie de développement, menant des actions envers les habitants des quartiers prioritaires, ce fonds peut, ainsi, contribuer au démarrage ou au développement des projets d'une association, ou prendre la forme d'une aide à l'investissement. Il s'agit bien d'une aide au financement d'un projet conforme aux priorités fixées par l'État et la Ville et non d'une aide au fonctionnement courant de l'association.

En 2021, l'État attribue 45 000 € à la Ville au titre des Fonds Associatif Local et Projets Habitants, la Ville participe pour sa part à hauteur de 17 000 €.

La commission FAL-FPH du 8 juillet 2021 a validé le montant des subventions accordées aux associations et collectifs d'habitants, afin que la commune puisse procéder au versement de ces sommes.

Ainsi, il vous est proposé d'approuver les subventions allouées aux associations dans le cadre du dispositif FAL/FPH, arrêtées dans le tableau ci-dessous.

Subventions attribuées dans le cadre du Fonds Projets Habitants				
Versement conditionné par la présentation à la Ville des factures acquittées par les porteurs financiers				
Commission	Collectif	Porteur financier	Projet	Attribué
mai-21	Collectif du petit bois	Collectif Pourquoi pas ?!	Le petit bois se refait une beauté	600,00 €
juil-21	Collectif d'habitants Bande à Bazil	Centre social Georges Lévy	Jardi Grapp'	1750,00 €

En conséquence, je vous propose :

▶ d'approuver les subventions accordées lors de la commission du mois de juillet 2021 ci-annexé ;

▶ de dire que les crédits liés à cette dépense sont inscrits au chapitre 65 article 6574 du BP 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le



ID : 069-216902569-20210921-V_DEL_210921_15-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant l'intérêt de soutenir les associations vaudaises et les initiatives habitantes ;

Entendu le rapport présenté le 21 septembre 2021 par Madame Myriam MOSTEFAOUI, sixième adjointe, déléguée à la Vie associative et au Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ;

Après avoir délibéré, décide :

▶ d'approuver les subventions accordées lors de la commission du mois de juillet 2021 ci-annexé ;

▶ de dire que les crédits liés à cette dépense sont inscrits au chapitre 65 article 6574 du BP 2021.

Nombre de suffrages exprimés : 40
Votes Pour : 40
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le mardi 21 septembre 2021.

Pour extrait conforme,

#signature#